



SOMMAIRE. — I. Le IV<sup>e</sup> Congrès international des Architectes. — II. La discussion des Beaux-Arts à la Chambre. — III. Société Centrale d'Architecture de Belgique. — IV. Concours. — VI. Renseignements utiles.

## Le IV<sup>e</sup> Congrès international des Architectes

(SUITE)



Continuant la revue de la presse spéciale périodique qui s'est occupée du IV<sup>e</sup> Congrès international des architectes, nous reproduisons un second article publié par la *Construction moderne* de Paris dans la livraison du 25 septembre :

La séance du lundi matin 30 août, déjà si chargée, a été encore augmentée d'une étude mi-causerie, mi-lecture, sur *l'Architecture du Fer et de l'Acier*, donnée avec exemples à l'appui par M. Vierendeel, ingénieur provincial en chef de la Flandre occidentale, professeur à l'Université de Louvain et lauréat en 1896 du prix de S. M. le Roi sur ce sujet.

D'ingénieux aperçus et d'heureux rapprochements relatifs aux données de la construction et de la forme en architecture, ont fait vivement applaudir M. Vierendeel, sur les opinions duquel il y aura lieu de revenir lors de la publication de son travail dans le volume des comptes rendus du Congrès.

La séance levée, les congressistes se sont retrouvés à midi et demi sur la *Grand'Place* de Bruxelles, avec l'excellent *Guide* (1) que M. Alphonse Wauters, archiviste de la ville de Bruxelles et membre d'honneur du Congrès, leur avait fait distribuer le matin.

Là ils ont admiré cet ensemble, unique au monde, des *Maisons des Corporations*, de la *Maison du Roi* et de l'*Hôtel de Ville*, toutes constructions si ingénieusement rendues à leur jeunesse première, et ils ont visité en détail le premier étage, l'étage d'honneur, de l'*Hôtel de Ville*, dont M. le Bourgmestre Ch. Buls, président d'honneur du Congrès, et M. Steens, échevin des travaux publics, leur ont fait les honneurs.

La séance d'ouverture du Congrès, tenue la veille en présence de S. M. le Roi au Palais des Académies, avait déjà fait apprécier aux congressistes la haute valeur de M. le bourgmestre Buls ; mais sa cordiale réception, dans la salle gothique de la Maison commune de la *Grand'Place*, et sa bienveillance enjouée lui ont, s'il est possible, concilié plus de sympathies encore.

Quant à l'*Hôtel de Ville* de Bruxelles et à sa remarquable restauration, il n'en peut être parlé incidemment et la réception, raout et soirée dansante, qui y fut donnée le mercredi 1<sup>er</sup> septembre, permettra de revenir sur ses salons et sur les œuvres d'art qui les décorent.

Après un déjeuner prestement enlevé dans les tavernes du boulevard Anspach, retour des congressistes sur la *Grand'Place* ; mais celle-ci présentait un aspect inaccoutumé : on eût dit qu'une importante cérémonie était célébrée à l'*Hôtel de Ville*.

En effet, la plupart des marchandes de légumes et de fruits qui, chaque matin, occupent la *Grand'Place* avec leurs voitures basses traînées par des chiens, avaient disparu : seules, restaient les fleuristes.

Une quarantaine d'équipages, tant landaus découverts que breaks de courses, attelés de vigoureux chevaux, étaient en revanche alignés entre l'*Hôtel de Ville*, les *Maisons des Corporations* et la *Maison du Roi*, pour recevoir les membres du Congrès et pour leur donner, en une course rapide à travers l'ancien et le nouveau Bruxelles, un aperçu de quelques monuments, ainsi que d'une partie des quartiers neufs de la ville.

A noter, au départ de cette excursion que guidait le landau présidentiel occupé par MM. Dumortier, Aitchison, Cuypers et de Suzor, les landaus réservés aux dames, et aux corsages de ces dernières, de superbes roses dont avaient été dépouillés les éventaires des fleuristes ; puis, suivant immédiatement ces landaus, un break dans lequel se tenaient les architectes diplômés par le gouvernement, break que leur secrétaire-archiviste-trésorier et aussi le plus débrouillard des fourriers, avait pavé de petits drapeaux aux couleurs nationales françaises attirant tous les regards.

La *Construction moderne* a déjà dit, à propos du dernier

(1) *La Grand'Place de Bruxelles*, par A. WAUTERS. Une jolie brochure avec 6 pl. hors texte, en vente chez E. Lyon-Claesen, éditeur, Bruxelles.

congrès national des architectes français et des visites des villes de Lille, Roubaix, Tourcoing, Tournai, Bruxelles et Anvers, comme ces courses rapides ressemblent un peu trop à ces revues navales d'apparat pendant lesquelles les souverains passent entre les lignes des vaisseaux, ou, mieux encore, aux promenades dirigées par l'agence Cook ; cependant, à Bruxelles, le lundi 30 août, des stations assez longues furent ménagées au *Palais de Justice*, au *Palais des Beaux-Arts* et au *Palais de la Nation*, édifices à l'intérieur desquels les congressistes furent pilotés par MM. Heyninx, architecte en chef, et Benoit et Engels, architectes principaux des bâtiments civils.

D'ailleurs, un spectacle original entre tous et qui retient sans lasser, spectacle qui, de plus, est traditionnel dans les Flandres et dans les anciens Pays-Bas depuis le moyen âge, est celui qu'offrent à n'importe quelle occasion, peut-être même sans occasion, la décoration et le pavé de la Rue.

Était-ce pour célébrer le centième anniversaire qui avait lieu dans la semaine de l'installation du *Manneken-Pis* dans sa bonne ville de Bruxelles, ou étaient-ce déjà les préparatifs du magnifique *Cortège historique de la Lumière à travers les âges*, lequel évolue ces jours-ci dans la cité brabançonne, il n'importe ; mais dans certaines rues allant de la *Grand'Place* à la Haute ville, étaient disposés en profusion des motifs décoratifs, charmants autant qu'amusants.

Les uns, les plus importants, consistaient à droite et à gauche des voies publiques, en *Statues de femmes drapées*, sortes de puissantes Renommées, plus grandes que nature, hardiment campées, entièrement dorées et dont les pieds reposaient sur la tête d'un lion héraldique tenant en ses griffes l'écusson du Brabant ; les autres, à hauteur de premier étage en travers de la chaussée, étaient formés de tentures imitant des tapisseries et encadrant des vitraux à sujets symboliques, inspirés des Burne Jones et des Grasset, et auxquels, le soir, la lumière électrique devait donner un singulier éclat ; d'autres enfin étaient des appliques, mais dont les bras déchiquetés et saillants au possible, rappelant parfois le *Saint-Michel de Bruxelles* ou le *lion de Brabant*, servaient à supporter des torches ou tout autre mode d'éclairage.

Ces détails, donnés ici, de ces décorations variées, sont certes bien superflus pour qui sait l'originalité des fêtes publiques dans les anciennes villes de Belgique ; mais comme on voudrait voir plus fréquemment des décorations semblables — surtout si elles étaient dues au concours spontané de l'industrie privée — entrer dans la composition des réjouissances publiques des principales villes de France.

Très consciencieuse fut la visite du *Palais de Justice* ainsi que les explications données par les architectes lors de l'entrée dans chaque service, et fort intéressantes aussi furent les indications fournies par M. G. Harmand, avocat à la Cour de Paris, sur la place occupée par les différents magistrats et par les autres personnages dans les chambres civiles et criminelles, car les visiteurs se rendirent ainsi mieux compte du programme si grandiosement réalisé par une telle masse architectonique.

Mais comme il est difficile d'émettre une impression personnelle au sortir de ce *Palais de Justice*, que son auteur, feu Poelaert, semble avoir voulu, avec l'assentiment de tous, faire grand et plus grand encore, sans peut-être assez se soucier de l'harmonie des parties et du charme des détails !

Cependant on se figure assez volontiers qu'un pensionnaire de l'Académie de France à Rome, quelque peu élevé à l'école des Duban, des Labrousse et des Questel, eût mis papier calque sur papier calque sur les études d'un tel édifice pour donner une échelle plus humaine à sa formidable silhouette et pour dessiner avec plus de délicatesse les éléments, ordres, chambranles, consoles, d'un tel monument.

Au sortir du *Palais de Justice* et sur les marches mêmes de cet édifice, un photographe prit des clichés du groupe des congressistes en disposant ceux-ci au devant des colonnes à gauche de l'entrée ; mais il est douteux que de semblables photographies, précieuses comme souvenirs d'agréables et instructives journées, puissent jamais militer en faveur du caractère d'œuvres d'art que l'on s'efforce d'attribuer de nos jours aux images obtenues grâce aux découvertes scientifiques de Niepce de Saint-Victor et de Daguerre.

L'architecte Balat, auquel est due la *nouvelle Grande Salle du Palais des Beaux-Arts*, et l'architecte Beyaert qui eut à reconstruire, derrière les façades élevées il y a plus d'un siècle par Guimard, tous les intérieurs du *Palais de la Nation* (Sénat et Chambre des Représentants), ont fait moins grandiose, mais de plus heureuses proportions et surtout mieux étudiées dans leurs détails, les parties de ces palais qu'il leur a été donné d'édifier ou d'aménager ; aussi, en se souvenant du désir exprimé par Louis Duc, créant un prix des Hautes Études d'architecture afin de recueillir et de conserver, dans les cartons de l'Institut de France, les meilleurs spécimens de l'architecture française contemporaine, il vient à l'esprit que la nouvelle Grande Salle du Palais des Beaux-Arts et les Salles nouvellement aménagées du *Palais de la Nation* représenteraient assez bien, dans les cartons de l'Académie royale de Belgique, l'Architecture officielle gouvernementale de ce pays en ce dernier quart de siècle.

Tout autrement libre d'allure est l'architecture quelque peu exubérante, si cherchée, si silhouettée et parfois si agréablement décorée, des maisons des nouveaux quartiers de Bruxelles, particulièrement du *Nouveau Quartier du Nord-Est*.

Parmi tant d'autres architectes de ces maisons belges au plan si simple et aux intérieurs si confortables pour l'habita-

tion d'une famille aisée, MM. Acker, Brunfaut, Horta, sont parmi ceux qui ont été cités; mais, que d'autres noms à ajouter aux leurs, à commencer par ceux de MM. Beyaert, Jean Baes et Janlet, etc.

De ce dernier architecte, les congressistes eurent même occasion, sur la fin de leur excursion en revenant vers la Bourse, de voir la dernière œuvre publique tout récemment inaugurée : le Monument de Jules Anspach, l'ancien bourgmestre, celui que, à plus d'un titre, on a pu appeler l'Hausmann bruxellois.

Un peu touffue est la composition de cette glorification du grand administrateur. L'ensemble est une fontaine, au bas de laquelle un haut-relief montre la *Senne*, cette rivière qu'Anspach fit voûter; et une pyramide de granit suédois, surmontée d'un *Saint-Michel doré*, porte le médaillon d'Anspach auquel rendent hommage deux figures allégoriques : l'*Autorité communale* et la *Ville de Bruxelles*; enfin brochant sur le tout, sont les écussons des grands serments d'autrefois, *Arbalétriers*, *Archers*, *Escrimeurs* et *Arquebusiers* avec, au dessus d'eux, une sorte de flèche gothique servant de piédouche au Saint-Michel.

Mais, malgré un certain manque d'unité tenant au caractère complexe du monument, sa silhouette, coupant la perspective du boulevard Anspach, produit un assez heureux effet, et certains souverains du moyen âge, qui y sont rappelés, le rendent cher aux Bruxellois.

Ce même jour, lundi 30 août, eut lieu un grand Banquet en l'honneur du Congrès et aussi du 25<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la Société Centrale d'Architecture de Belgique.

M. Léon de Bruyn, ministre des Travaux publics et des Beaux-Arts, présidait, et, après le toast à S. M. le Roi, porté par M. Dumortier et acclamé aux sons de la *Brabançonne*, M. le ministre a parlé avec grand abandon et aussi grand succès des projets de loi pouvant intéresser les architectes et de son bon vouloir en faveur de la création d'une *Ecole nationale d'architecture en Belgique*.

Puis vingt autres toasts de MM. Cuypers, Poupinel, Inkeltem, Wagner, etc., ont été prononcés et applaudis; aussi ne saurait-on même les analyser; il faut cependant citer un toast de M. le comte de Suzor, à la *Femme, véritable inspiratrice des Beaux-Arts*, et un toast d'un ancien général de l'armée belge, qui a fait vibrer dans tous les cœurs de nobles sentiments patriotiques et fourni à nouveau l'occasion de crier *Vive le Roi!* aux accents répétés de la *Brabançonne*.

Très habilement coupé, le programme du Congrès ramenait le lendemain matin, 31 août, une séance de travail consacrée à l'étude de la II<sup>e</sup> question : *Faut-il un diplôme d'architecte?*

L'assemblée a écouté avec un intérêt soutenu le rapport de M. Louis Bonnier, au nom de la Société des architectes diplômés par le gouvernement et celui de M. J. de Becker, échevin des travaux publics de Koekelberg, conseiller provincial du Brabant; M. Ch. Lucas, membre honoraire, M. G. Aitchison, président de l'Institut royal des architectes britanniques, ont ensuite exposé comment, en l'absence de diplôme officiel, les Sociétés puissantes comme cet Institut, peuvent, grâce aux examens successifs et gradués nécessaires pour obtenir leur titre de membre, faire considérer ce titre comme un véritable diplôme; M. Brunard, avocat à la Cour de Bruxelles, a traité du côté juridique de la question, et M. de Suzor a indiqué une mesure libérale prise en Russie en faveur des anciens conducteurs de travaux, tandis que M. Kesley, du T Square Club de Philadelphie, et M. Totten, de Washington, donnaient un aperçu de l'enseignement de l'architecture en Amérique.

Mais, de fait, aucun adversaire du diplôme ne se présentant et, de plus, M. Cuypers, appuyant la nécessité d'un diplôme de sa grande autorité, l'Assemblée a adopté par acclamations le principe de la création d'un diplôme d'architecte en Belgique, mais non l'obligation de ce diplôme.

Un double incident a coupé cette laborieuse séance. M. le ministre de Bruyn ayant télégraphié à S. M. le Roi, à Ostende, les acclamations dont, par deux fois, Sa Majesté avait été saluée au banquet de la veille, M. Dumortier a reçu un télégramme de remerciements du Grand Maréchal de la Cour, et, avant de lever la séance, M. Dumortier a proposé, aux applaudissements de tous, qu'un télégramme fût adressé à l'éminent membre d'honneur du Congrès, M. Ch. Garnier, retenu à Paris par une indisposition, afin de lui exprimer les regrets et aussi les vœux de tous pour son prompt rétablissement.

L'après-midi un train spécial a emporté les congressistes, au nombre de plus de deux cents, à *Villers-la-ville*, pour la visite des importantes ruines d'une *Abbaye* de l'ordre de Cîteaux, dont M. Ch. Licot, architecte provincial chargé de la conservation de ces ruines, a décrit avec grande science archéologique les constructions : église, cloître, celliers, brasseries, etc., élevées successivement depuis le milieu du XII<sup>e</sup> siècle et détruites à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

La pluie a malheureusement contrarié cette ravissante excursion à laquelle assistaient beaucoup de dames, mais un rayon de soleil a permis au photographe du Congrès de prendre plusieurs groupes ayant pour fond les ruines de l'abbaye; et la pluie, en forçant les congressistes à se réfugier, pour le pique-nique, dans la petite salle d'une auberge rustique dont les provisions ont été littéralement enlevées, a donné occasion à l'honorable président de l'Institut royal des architectes britanniques, M. G. Aitchison, de porter un toast de remerciement aux dames et aux demoiselles bruxelloises qui

voulaient bien servir d'aimables interprètes aux architectes anglais et allemands hésitant à s'exprimer en français.

Dans la soirée, illumination féérique des ruines et train spécial ramenant les excursionnistes à Bruxelles où, pour une fois et en prévision de la journée du lendemain qui devait être des plus chargées, le programme du Congrès leur permettait de se livrer à un repos bien mérité.



## La discussion du crédit des Beaux-Arts à la Chambre

(SUITE)

M. VAN DER LINDEN continue en ces termes :

Le dernier chapitre est consacré aux fouilles. En cas de découverte de monuments, ruines ou inscriptions, le maire doit en assurer la conservation provisoire et avertir le préfet, qui en réfère au ministre. Si la découverte a lieu sur le terrain d'un particulier, le ministre peut en poursuivre l'expropriation.

Messieurs, je disais tout à l'heure que, dans l'état de nos mœurs, la plupart des dispositions de cette loi seraient applicables chez nous. Il faudrait y modifier fort peu de chose pour y trouver un code de dispositions légales sur la matière.

J'espère que l'honorable chef du département fera l'étude de la question et nous dotera d'une loi.

J'ajoute que plusieurs des mesures que je viens de signaler sont réalisables dès maintenant sans l'intervention d'une loi et par la seule action du pouvoir exécutif.

Je signale la plus importante, c'est-à-dire le classement.

Il faudrait un catalogue général des immeubles historiques ou artistiques appartenant aux établissements publics du pays, ainsi que des objets d'art appartenant également au domaine public. Classifier les objets, les signaler à l'attention, c'est le premier pas, et le plus important, en vue de leur conservation.

Remarquons que ce placement est prescrit depuis longtemps : l'honorable M. de Moreau, du temps où il était ministre des Beaux-Arts, en avait fait l'objet d'une circulaire, en 1885, et l'honorable ministre ne faisait que généraliser de très anciennes dispositions.

En effet, il existe un règlement des États du Brabant, approuvé par le roi Guillaume le 28 mai 1824, et qui contient des dispositions remarquables sur la matière; il met tous les monuments historiques et objets d'art appartenant aux communes et établissements publics sous la surveillance de l'administration générale, aidée par des commissions locales, là où l'on peut en établir, et sinon par les commissaires d'arrondissement.

Ce règlement fut mis à exécution dans la province de Brabant, notamment par le gouverneur Liedts en 1847; ce fonctionnaire publia un travail de classement relatif à la province. Son travail est maintenant suranné et, de plus, il est incomplet. Il faudrait aussi le généraliser et l'étendre à tout le pays.

Ce qui a été fait pour le Brabant existe peut-être aussi pour d'autres provinces. En tout cas, rien de plus facile à faire qu'un travail pareil. Le pays est couvert de sociétés historiques et archéologiques qui seront heureuses de prêter leur concours au gouvernement. Il leur suffira, la plupart du temps, de compiler leurs propres annales.

En 1890, M. le gouverneur du Brabant disait, dans une séance du conseil de cette province, que des correspondants de la commission royale des monuments se chargeraient volontiers du travail si l'on mettait à leur disposition les ressources nécessaires.

Je viens de parler de la commission royale des monuments; je me permets d'exprimer mon opinion au sujet de son organisation. Je n'en critique pas le principe, mais je crois qu'on pourrait améliorer singulièrement cette institution. C'est un corps consultatif dont il faut solliciter l'action; c'est, de plus, une commission composée de nombreux membres. Il faudrait un organisme plus vivant, plus actif, doué d'une plus grande initiative et soumis à une responsabilité plus réelle. Il faudrait le remplacer ou le compléter par des fonctionnaires spéciaux avec mission d'aller en tournée pour veiller à la conservation et même à la découverte des monuments d'art ou d'histoire. Pareils fonctionnaires seraient tout au moins un excellent adjuvant pour cette commission, qui, d'ailleurs, a rendu de réels services.

Telle est la question que je me proposais de traiter; j'en recommande l'examen à l'attention de l'honorable ministre. Je suis persuadé que, s'il parvient à la résoudre, il aura l'approbation de tous ceux qui s'intéressent aux arts et à l'histoire; il aura, de plus, rendu au pays un service inappréciable, en lui conservant les trésors artistiques qui font le meilleur de son renom à l'étranger. (*Marques d'approbation.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. De Vriendt.

M. DE VRIENDT. — Dans mon discours prononcé l'an dernier à l'occasion du budget des beaux-arts, j'ai dit quelques mots d'une question à laquelle j'attache une importance extrême. C'est pourquoi je veux encore y revenir aujourd'hui.

Parlant de nos musées, je disais que ceux-ci représentaient très incomplètement l'histoire des manifestations artistiques en notre pays et qu'on y trouvait à peine trace des efforts et des tendances de ceux qui, sortant des routes battues, cherchaient à se frayer une nouvelle voie, à réaliser une expression d'art personnelle.

Le principe, très respectable je le veux bien, de n'admettre dans nos grands musées que les œuvres plus ou moins décisives d'un artiste, s'oppose à ce que l'on tienne compte de toute une série de productions originaires — disons de tentatives — très méritoires et très intéressantes à mon avis, plus intéressantes, à un certain point de vue, que maintes de ces œuvres pondérées, assagies, qui constituent le fond ordinaire des musées.

L'art jeune, c'est-à-dire celui en voie de formation, où se révèlent les premiers symptômes d'une évolution, n'y trouve évidemment point de place.

Depuis une vingtaine d'années surtout, nous assistons à une éclosion d'expressions artistiques de réelle valeur qui, il est vrai, n'ont pas toujours été appréciées dans certains milieux. Elles n'ont peut-être pas produit de chefs-d'œuvre, mais elles ont eu, plus qu'on ne le croit, d'influence sur la marche d'une grande partie de notre école. Il n'entre pas en ce moment dans mes intentions de montrer cette influence : le temps, du reste, me manquerait pour le faire; je puis assurer cependant que beaucoup de ceux-là mêmes qui regardaient de haut et presque avec dédain ce travail d'art jeune ont, à leur insu ou autrement, subi cette influence.

On applaudit généralement à un mouvement d'art lorsque celui-ci a abouti à une réussite, à un succès, mais les efforts originaires sont d'ordinaire négligés et méconnus.

Que dire de ces pionniers, de ces chercheurs qui, succombant, vaincus par la fatalité, doivent renoncer à la lutte et rentrer dans les rangs? Pour ceux-là tout est irrémédiablement perdu, car personne n'a songé à sauver de l'oubli leurs œuvres primitives, parfois très imparfaites, mais pleines de sève et de vie.

Retournons de quelques années en arrière et regardons.

Qu'est-il resté de ce mouvement jeune si intense, si plein de promesses, auquel nous avons assisté? Quelles traces en trouvons-nous dans nos collections publiques? N'y avait-il donc rien dans les travaux produits pendant cette période d'enthousiasme et d'audace, qui valût la peine d'être conservé?

Et aujourd'hui même, a-t-on assez l'œil sur les productions de ces artistes chercheurs qui ne se contentent pas d'accepter servilement une formule d'art parce qu'elle est celle du jour? Leurs efforts ne méritent-ils pas d'attirer plus particulièrement l'attention? Mon désir serait de voir sauver de la dispersion et de l'oubli au moins celles de leurs œuvres qui se recommandent par des qualités d'expression, de vie, d'originalité et semblent, pour des raisons quelconques, ne pouvoir trouver place dans nos musées actuels.

C'est pour y arriver que je reprends l'idée que j'ai émise l'an passé : la création d'une collection spéciale formée avec prudence et sagacité, où on réunirait un choix de productions, remarquables à divers titres, de notre art jeune.

Je me permets de soumettre à nouveau ce projet à M. le ministre des beaux-arts, et j'ose espérer qu'il voudra bien y donner suite. Une pareille collection serait certainement précieuse et, d'ici à quelques années, d'un puissant intérêt pour l'histoire de notre art national.

Mon honorable collègue, M. Van Der Linden, vient de traiter avec compétence la question de la conservation de nos monuments. Je dirai à mon tour quelques mots d'un projet de restauration dont les artistes, les commissions et la presse se sont occupés déjà à diverses reprises. Il s'agit du château des Comtes de Flandre à Gand.

On ne peut discuter ici à fond la question de la restauration des monuments anciens; elle est délicate et compliquée. Mais on peut dire que s'il n'y a pas de règles absolues à poser en cette matière, il y a un principe dont on ne devrait jamais se départir : c'est de toucher le moins possible à nos vieux monuments.

Le *s'Graven Steen*, le château des Comtes, bâti en 1180 par Philippe d'Alsace, est un des plus beaux, un des derniers échantillons de nos vieilles constructions militaires. Transformé en partie en usine, logeant toute une population ouvrière qui s'y était casée tant bien que mal, il a subi toutes sortes de déprédations et ne nous est malheureusement parvenu qu'à l'état de ruine.

Il y a quelques années, la ville de Gand fit, avec l'aide de la province et de l'Etat, l'acquisition du vieux château. M. Beernaert, alors chef du cabinet, était à la tête de ceux qui travaillèrent pour la conservation du plus vénérable de nos monuments; grâce à lui, on put prendre la décision de sauver celui-ci d'une destruction totale.

Un architecte éminent de Gand fit un plan de reconstitution complète, révélant une grande science archéologique. Les démolitions des habitations modernes établies tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du château et les déblais ont fait constater que les anciennes constructions conservées sont plus importantes qu'on ne l'avait cru. Les fouilles ont, entre

autres, mis à nu des substructions qui ont servi de fondations au donjon de Philippe d'Alsace, remontant à une époque très reculée et pouvant, d'accord avec les relations des chroniqueurs, être attribuées à un des premiers comtes de Flandre, Baudouin Bras de Fer.

Ces quelques mots suffisent, Messieurs, pour vous dire quel intérêt historique et artistique est attaché à ces restes et quels documents inappréciables ils offrent pour l'étude de notre architecture nationale.

Il a été décidé de procéder à une reconstitution complète du *s'Graven Steen*. Une partie du mur d'enceinte est déjà achevée. Je n'ai pas pris la parole pour critiquer ce qui est fait, mais bien ce que l'on a l'intention de faire encore.

Je me demande lorsque, au lieu des ruines vénérables qui nous parlent si éloquemment du passé, nous aurons un château des Comtes reconstitué, ou plutôt reconstruit, je me demande, dis-je, ce que nous aurons gagné au change?

Que dira aux admirateurs de notre vieil art national cette reconstruction, si fidèle qu'elle puisse être, sortant toute neuve des mains de l'architecture moderne?

Oh! je sais que beaucoup traitent tout ceci de sentimentalisme et sourient de ce qu'ils appellent un respect exagéré pour les débris des monuments que nos pères nous ont laissés, mais quand je vois mutiler ou détruire sous prétexte de restauration ou de restitution tous ces souvenirs artistiques dont notre sol était couvert, j'éprouve un véritable serrement de cœur. Quand comprendra-t-on qu'il ne faut pas restaurer des ruines et qu'y toucher autrement que pour les consolider et empêcher que la destruction suive son cours constitue un acte de vandalisme!

Lors d'une visite au château des Comtes avec M. le ministre des beaux-arts, je me suis permis de lui dire sur place mon avis sur les travaux qui restaient à faire. J'ignore quelles sont les décisions prises, mais en insistant sur la nécessité de laisser intacts les restes de notre vieux monument, je suis sûr d'être l'écho de tous ceux qui ont l'âme artiste, de ceux qui ont conservé le culte de notre passé national et artistique.

Les ruines du château des Comtes, telles que nous les possédons encore aujourd'hui, forment un ensemble grandiose, d'un prix inestimable au point de vue de l'histoire, de l'art et de l'archéologie. Reconstitué, ce monument n'aura d'autre valeur que celle que peut présenter un vaste décor destiné à nous montrer ce que pouvait être une forteresse au moyen âge, froid souvenir, plus ou moins exact, d'une belle chose disparue.

Je n'ai pas fini, Messieurs : je dois encore attirer votre attention sur un monument, moins important que celui dont je viens de vous entretenir, mais aussi d'une haute valeur artistique.

Il paraît que la maison des Bateliers, à Gand, ce joyau d'architecture, est en danger. Cette jolie façade, bâtie en 1531, est peut-être la seule construction ogivale du pays que les mains des restaurateurs n'aient pas encore touchée. Il est vrai qu'elle n'est pas arrivée intacte jusqu'à nous. Le temps ne l'a pas épargnée; les pierres sont usées, les moulures ont perdu de leurs formes, les sculptures de leur relief, mais elle est, dans son ensemble, suffisamment conservée pour figurer parmi les plus ravissantes conceptions architecturales.

Est-il vrai que l'on veut faire démolir et reconstruire à nouveau cette façade? Les partisans de restauration à outrance prétendent qu'elle menace ruine, d'autres assurent, et des rapports le constatent, qu'un travail de consolidation est facile à faire et qu'il suffirait de placer quelques chaînages pour conserver pendant très longtemps encore cette belle œuvre d'art.

On dit que, dans le but de procéder à cette reconstruction, un plan est déjà tout prêt et que, sous peu, malgré le cri d'indignation parti des rangs des artistes et des archéologues gantois, on mettra la main à la démolition.

Restaurer cette belle façade est, prétend-on, impossible vu son état de délabrement! Je l'accorde, mais pourquoi restaurer? Qu'on la consolide, puis qu'on la laisse tranquille! Laissez-nous ces vieilles pierres telles que le temps nous les a léguées, ne détruisez pas ces derniers vestiges de notre art ancien, ces témoins du passé.

La maison des Bateliers est, en ce moment, la propriété du ministère des chemins de fer. Je ne puis croire que l'honorable chef de ce département, qui a un cœur d'artiste, accordera l'autorisation de procéder à cette œuvre de profanation. Pourquoi, si l'on veut absolument ressusciter cette œuvre architecturale, ne pas se servir des plans préparés, qu'on dit très soignés et très fidèles, pour édifier une façade nouvelle du côté du Marché-aux-Grains, où l'administration des chemins de fer va élever des constructions importantes?

M. BEERNAERT. — Très bien! très bien!

M. DE VRIENDT. — De cette manière, tout le monde serait satisfait : ceux qui rêvent de reconstruction, et ceux qui demandent que les chefs-d'œuvre du passé soient respectés dans la mesure du possible, parce qu'ils témoignent du génie artistique de nos ancêtres et nous intéressent autrement que l'imitation la plus parfaite livrée par un architecte moderne.

Pour finir, je me permets encore d'adresser une question à M. le ministre des beaux-arts : Est-il vrai qu'à Courtrai on va démolir le petit beffroi si caractéristique afin de faire place à un hôtel des postes?

J'espère que la réponse que M. le ministre voudra bien

nous donner sera rassurante pour les amis de notre art ancien et qu'il défendra énergiquement l'existence de nos pauvres vieux monuments, sur lesquels on s'acharne à l'envie, les uns pour les mutiler, les autres pour les détruire. (*Très bien! sur de nombreux bancs.*)

M. le ministre répondra sans doute demain au discours de M. Lorand au sujet de notre Exposition des beaux-arts; je me permettrai d'ajouter alors quelques observations. (*Très bien! à droite.*)

(A suivre.)

### SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

Dans sa séance mensuelle du 8 octobre dernier (celle du mois de septembre n'a pas eu lieu à cause du Congrès) la Société a admis MM. Bloem, Destienbachbericker et Ramaekers, architectes à Bruxelles, en qualité de *membres effectifs* et M. Van Dormael, architecte à Louvain, en qualité de *membre correspondant*.

Il a été donné lecture, aux applaudissements de l'assemblée, d'une lettre de la *Société pour la propagation de l'Architecture en Hollande*, conférant à M. Dumortier le titre de membre d'honneur de cette Société.

M. le Président a fait un compte-rendu succinct du IV<sup>e</sup> Congrès international, il voudrait en voir perpétuer le souvenir et reconnaître la marque de sympathie que nous ont donnée les Gouvernements et les Sociétés étrangères en envoyant des délégués féliciter la Société à l'occasion du XXV<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation; c'est pourquoi il propose de nommer ces délégués membres d'honneur de la Société; il fait toutefois remarquer qu'en vertu du règlement, pareille nomination ne peut se faire que dans une séance ultérieure, qu'il propose de fixer au vendredi suivant.

En ce qui concerne la gestion financière du Congrès, a ajouté M. le Président, nous ne pourrions vous en donner le résultat exact que quand tous les comptes en seront rentrés; il est probable qu'ils se solderont par un léger déficit, c'est-à-dire que la caisse de la Société devra intervenir pour une somme un peu plus forte que celle prévue.

M. Bosmans a proposé de voter de chaleureuses félicitations à M. Dumortier pour le dévouement et les multiples qualités dont il a fait preuve dans l'organisation et la présidence du Congrès; si le succès et la complète réussite a été sans précédent et a étonné tous nos confrères étrangers, c'est incontestablement à notre Président que nous le devons. Il y associe les membres du Comité organisateur.

Cette proposition a été accueillie par de vifs applaudissements.

Dans sa séance extraordinaire du 15 octobre, M. le Président renouvelle, conformément au règlement, sa proposition de nommer membres d'honneur de la Société, les délégués des Gouvernements et des principales Sociétés étrangères qui se sont fait représenter au Congrès et aux fêtes du XXV<sup>e</sup> anniversaire de la Société; il rappelle que trois bulletins négatifs entraînent le rejet des candidatures.

Ensuite du vote auquel il est procédé sur cette proposition, MM. Aitchison, Georges (Londres); Betochichi, Alexandre (Rome); Chancel, Adrien (Paris); Clason (Stockholm); de Suzor, Paul (comte) (Saint-Petersbourg); Hinckeldeyn (Berlin); Lucas, Charles (Paris); Loviot, Edouard (Paris); Newnham, Alfred (Lille); Pedro d'Avila (Lisbonne); Poupinel, Jacques (Paris); Salm (Amsterdam); Totten, Georges (Washington); Von der Hüde (Berlin), et Wagner, Otto (Vienne), vice-présidents d'honneur du Congrès; MM. Etienne, Lucien, et Boileau, L.-C., président et secrétaire du Congrès national des Architectes français, venus en Belgique au mois de juin dernier ont également été proclamés membres d'honneur de la Société.

En ce qui concerne la nomination d'experts par les tribunaux, M. le Président estime que la question sera difficilement résolue sans le concours de l'Union syndicale; il prie MM. Bosmans, Delbove et De Vestel, Joseph, qui se sont déjà occupés de cette question, de s'entendre avec M<sup>e</sup> Brunard, qui est en relations directes et constantes avec cette Association, pour que la requête à adresser aux magistrats soit rédigée de commun accord avec elle.

Il est décidé qu'une circulaire sera envoyée à tous les architectes, les conviant à un poll pour la formation d'une liste de candidats qui sera ensuite soumise à un vote définitif.

M. le Président donne lecture d'un projet de programme de la seconde réunion plénière que la Société s'est engagée à tenir annuellement et qui, cette année, à cause du Congrès, n'a pu avoir lieu en octobre dernier. Cette seconde réunion plénière est fixée au 19 décembre. Elle comprendra une excursion au Palais et aux splendides serres de la résidence royale de Laeken, une assemblée générale, une conférence sur l'Égypte par M. Charles Buls et un banquet.

### CONCOURS

En séance du 2 octobre 1897, la Société des Architectes (avec l'appui de la province, de la ville et de la Société Royale pour l'encouragement des Beaux-Arts) a décidé d'ouvrir un concours.

Elle demande un projet de Local pour une Société d'Architectes.

Cette construction sera élevée sur un terrain situé entre deux rues ayant une façade de 15 mètres de largeur vers une place publique.

Le terrain est supposé de niveau. On ne pourra pratiquer des jours dans le mur mitoyen.

Suit l'énumération des locaux demandés.

Les concurrents devront fournir :

Les plans du rez-de-chaussée, premier et second étages, à l'échelle de 0.01 p. m.

Les façades AB et CD ainsi qu'une coupe à l'échelle de 0.02 p. m.

En outre la décoration peinte d'une face de la grande salle de séances et de conférences à l'échelle de 0.05 p. m.

La construction sera clairement indiquée dans la coupe.

Les concurrents pourront à leur choix, faire le rendu de leurs projets au moyen de trait, de hachures ou de couleurs, à l'exception de la décoration de la grande salle de séances qui sera rendue, comme il est dit ci-dessus.

Cinq primes s'élevant respectivement à 1,000, 850, 600, 400 et 250 francs seront distribuées aux meilleurs projets.

Le jury sera composé de sept membres, savoir :

Le président de la Société des Architectes Anversois;

Deux membres à élire par cette Société;

Un architecte membre de la Société pour l'Encouragement des Beaux-Arts à Anvers;

Un architecte belge domicilié hors d'Anvers;

Deux architectes désignés par les concurrents.

A l'exception des membres de la Société des Architectes d'Anvers, pourront participer au concours tous les Belges et aussi tous les étrangers qui, au 1<sup>er</sup> janvier 1898, n'ont pas atteint l'âge de 30 ans; ce qui devra être prouvé officiellement par la feuille (annexe A). Les étrangers devront être domiciliés en Belgique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1897.

On peut obtenir ce programme en s'adressant à M. Bilmeier, président, rue Appelmans, 23, à Anvers.

### RENSEIGNEMENTS UTILES

Nous croyons être agréable à nos confrères en reproduisant la dépêche suivante de M. le Ministre des Beaux-Arts :

Bruxelles, le 4 septembre 1897.

Monsieur le Gouverneur,

Afin de pouvoir instruire, en parfaite connaissance de cause, les demandes en obtention de subsides imputables sur les crédits des beaux-arts, en vue de la restauration des édifices publics, il est indispensable que mon département possède :

1<sup>o</sup> Les plans et dessins réguliers, indiquant la situation de ces édifices;

2<sup>o</sup> Les projets des travaux, y compris les coupes, les élévations et les détails;

3<sup>o</sup> Les devis estimatifs.

L'élaboration de ces documents exige, de la part des architectes qui en sont chargés, des études préliminaires parfois assez longues, des frais de bureau et, dans certains cas, des frais de voyage et de séjour, que les autorités locales ne sont pas toujours en mesure de supporter.

Ces dépenses constituant en réalité des avances de fonds faites par les architectes, et dont il importe que ceux-ci soient remboursés dans un bref délai, j'ai décidé qu'elles pourraient être, à l'avenir, payées par mon département, sauf à être déduites ensuite du montant des subsides alloués sur le budget des beaux-arts en vue des travaux dont il s'agit.

Elles devront, toutefois, avoir été autorisées au préalable par mon département, auquel les autorités intéressées devront transmettre, en même temps que leur requête, des renseignements suffisants pour permettre d'en apprécier le bien fondé.

Je vous prie, Monsieur le Gouverneur, de bien vouloir porter ce qui précède à la connaissance des administrations communales et fabriennes de votre province.

Le Ministre de l'agriculture et des travaux publics,

LÉON DE BRUYN.

E. LYON-CLAESSEN, éditeur, Bruxelles.

Bruxelles. — Alliance Typographique, rue aux Choux, 49